



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3257

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Elargissement de la rue Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3257**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Elargissement de la rue Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'élargissement de la rue Emile Zola à Décines Charpieu a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2008-2014 par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Cette rue, longue de 650 mètres (dont 300 mètres équipés d'un aménagement cyclable), est inscrite comme axe secondaire au plan mode doux. La voie est bordée d'un côté d'un habitat pavillonnaire et de l'autre du collège Maryse Bastié et de son gymnase, du centre nautique ainsi que du mur de clôture d'une longueur de 350 mètres appartenant à l'entreprise Gifrer-Barbezat.

A ce jour, l'empiètement de la propriété restreint le gabarit de la voie et interrompt la continuité de la bande cyclable.

L'entreprise Gifrer-Barbezat fabrique et conditionne des produits pharmaceutiques. A ce titre, elle est soumise à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). La bande cyclable de 350 mètres à aménager est comprise dans le périmètre de ce PPRT. Elle est inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) comme un emplacement réservé de voirie n° 33.

Afin de débloquer ce projet, il a été nécessaire d'obtenir auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'exclusion de cet emplacement réservé (ER n° 33) du périmètre du PPRT.

La DREAL a procédé au détachement de la parcelle à aménager (ER n° 33) actuellement en cours d'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon.

La subdivision voirie territoriale de proximité VTPE peut, à ce jour, réaliser la démolition puis la reconstruction du mur au nouvel alignement (estimé à 250 000 €) en vue d'aménager la continuité cyclable.

Le projet est d'aménager et assurer la continuité de la bande cyclable, construire un trottoir conforme permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il prévoit aussi la démolition du mur et la reconstruction au nouvel alignement ainsi que la création de trottoirs aux normes personnes à mobilité réduite et aménagement cyclable.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 350 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création d'une bande cyclable de 350 mètres de longueur.

Calendrier prévisionnel :

- 2012 : acquisitions foncières dans le cadre d'une cession gratuite,
- 2013 : démolition et reconstruction du mur,
- 2013 : réalisation du trottoir et de l'aménagement cyclable.

Montage financier :

- étude réalisée en interne,
- estimation des travaux : 230 000 € pour les travaux de voirie et d'eaux pluviales et 250 000 € pour la démolition et la reconstruction du mur de clôture.

Les travaux seront traités sur les marchés annuels à bons de commande des différentes directions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'élargissement de la rue Emile Zola à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2813, pour un montant total de 230 000 € TTC en dépenses en 2013 à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.